

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

Direction de la Documentation parlementaire et de l'information

La zone de libre-échange
et les commentaires de la presse

APE 1153

La zone de libre-échange

En 1957, les négociations engagées par les Six en vue de créer la C.E.E. provoquèrent l'élaboration de projets britanniques en vue de créer une zone de libre-échange, destinée à renforcer l'Europe sur le plan économique et politique et à étendre le marché commun de l'Europe des Six à l'Europe des Dix-Sept (c'est-à-dire à tous les pays de l'O.E.C.E.), à cette différence près que les Six auraient appliqué les mêmes tarifs douaniers aux produits provenant des pays tiers, alors que les Onze seraient demeurés libres de fixer leurs taxes douanières. Telle était la thèse anglaise, soutenue par M. Maudling. Elle s'inspirait de la nécessité, pour le Grande-Bretagne, de ne pas compromettre le système des "préférences impériales", selon lequel les taxes perçues sur les produits échangés entre les pays du Commonwealth sont inférieures de 6 % à celles qui frappent les produits des autres pays.

Les négociations concernant la zone de libre-échange furent menées au sein d'un Comité intergouvernemental présidé par M. Maudling (Angleterre). Dès le début, elles se révélèrent difficiles et épineuses, avant tout à cause du problème de l'origine des produits industriels.

En avril 1958, les représentants français soumièrent au Comité Maudling un mémorandum qui réexaminait le problème de la zone de libre-échange d'un bout à l'autre, secteur par secteur, et qui donnait à la zone de libre-échange le nom d'association économique européenne.

Les négociations se poursuivirent jusqu'en novembre 1958. C'est alors que M. Soustelle, ministre français de l'information, fit la déclaration suivante :

"Il n'est pas possible pour la France de créer une zone de libre-échange entre les six pays du marché commun et les onze pays de l'O.E.C.E. et cela, faute d'un tarif douanier unique aux frontières des dix-sept pays et faute de mesures d'harmonisation dans les domaines économique et social

Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas une solution donnant satisfaction aux Six et aux Onze sur le plan économique. Si la solution que propose la Grande-Bretagne ne paraît pas acceptable telle quelle, l'étude du problème doit être poursuivie et le Gouvernement français, pour sa part, s'y emploiera."

A la suite de la déclaration de M. Soustelle, les négociations furent interrompues et le 19 novembre, au nom du Benelux, M. Wigny, ministre belge des affaires étrangères, proposa aux autres partenaires du marché commun d'adopter les deux dispositions suivantes : 1) diminuer unilatéralement les droits des six pays du marché commun, non seulement à l'avantage des pays de l'O.E.C.E. qui doivent constituer la zone de libre-échange, mais aussi au bénéfice de tous les pays du G.A.T.T., qui groupe cinquante-trois Etats ; 2) élargir au profit des dix-sept pays de l'O.E.C.E. les contingents en vigueur dans les six pays.

Presque simultanément, le Gouvernement suisse invitait "les Six autres" (Grande-Bretagne, Danemark, Suède, Norvège, Autriche et Suisse) à se réunir les 1er et 2 décembre à Genève. Après avoir discuté la situation, les "Six autres" parvinrent aux conclusions suivantes :

1° Les intérêts à brève et à longue échéance des "Six autres" concordent ;

2° il est nécessaire de poursuivre les efforts tendant à faire conclure des accords multilatéraux entre le marché commun et les autres pays de l'O.E.C.E.

3° il est nécessaire d'élaborer des règlements provisoires afin d'éviter que des discriminations ne se produisent à la suite des mesures qui entreront en vigueur le 1er janvier 1959 dans le cadre du marché commun.

Le 3 décembre, les ministres du marché commun, réunis à Bruxelles, déterminèrent les mesures applicables à partir du 1er janvier 1959 : 1° Réduction de 10 % des droits de douane; 2° Elargissement des contingents de 20 % venant s'ajouter à celui dont bénéficiaient déjà les pays de l'O.E.C.E.

Selon ces dispositions, ce sont non seulement les pays de l'O.E.C.E. qui bénéficient de ces 10 % de réduction, mais encore tous les pays du G.A.T.T. Cette réduction ne s'appliquera pas dans le cas où le tarif douanier devient inférieur au tarif unique prévu pour le marché commun ; elle ne s'appliquera pas davantage aux produits agricoles non contingentés. L'élargissement de 20 % des contingents est réservé aux seuls pays de l'O.E.C.E. La moitié de cette réduction de 20 % sera accordée sans contre-partie, tandis que l'autre moitié pourra être accordée à la suite d'accords bilatéraux entre le marché commun et chacun des pays de l'O.E.C.E. Pour les produits agricoles, aucun élargissement des contingents n'est prévu.

M. Erhard, ministre allemand de l'économie, fut chargé d'informer le gouvernement de Londres de ces mesures qui, selon la "Neue Zürcher Zeitung" du 7 décembre 1958, sont des "concessions apparentes", renferment de nouvelles discriminations et menacent de "ruiner la coopération économique" au sein de l'O.E.C.E.

Le problème de la zone de libre-échange fut discuté également à la Chambre des Communes et M. Selwin Lloyd, ministre britannique des affaires étrangères, déclara, le 11 décembre, que "la tradition de coopération confiante qui se crée en Europe sur le plan politique et militaire pourrait bien ne pas survivre à la division de l'Europe sur le plan économique". Enfin, le 16 décembre à Paris, l'O.E.C.E. prit connaissance d'un rapport de M. Maudling sur l'activité du Comité intergouvernemental de l'O.E.C.E., qu'il préside depuis octobre 1957.

M. Maudling a fait remarquer qu'un désaccord subsiste sur les tarifs extérieurs et la politique commerciale extérieure, y compris l'origine des produits et le régime de la préférence impériale ; le désaccord subsiste également sur l'harmonisation des économies nationales et des politiques sociales sur le système institutionnel et le mode de votation, surtout en cas d'application des clauses de sauvegarde. M. Maudling termina son rapport en soutenant que "l'examen de cette tâche inachevée ne permet pas de conclure à l'impossibilité d'une association multilatérale entre la Communauté des Six et le reste de l'Europe occidentale".

Parlant au nom de la Suisse et des Onze, M. Lange, ministre norvégien des affaires étrangères, proposa que les Dix-Sept de l'O.E.C.E. réaffirment leur volonté de constituer la zone de libre-échange, que les négociations se poursuivent au sein de l'O.E.C.E. et que l'on fixe une date pour la nouvelle réunion du Conseil de ministres de l'O.E.C.E. que l'on chargera de préciser les moyens permettant de sortir de l'impasse.

M. Eccles, ministre britannique du commerce, soutenu par la Suisse, la Norvège et le Portugal, fit les propositions suivantes : la Grande-Bretagne serait prête à faire toutes les concessions commerciales, réduction des tarifs ou augmentation des contingents d'importation que les Six consentent, mais elle ne veut le faire qu'à charge de réciprocité. En d'autres termes, l'Angleterre proposait d'étendre aux Dix-sept la règle des trois pour cent qui avait été prévue à l'intention des pays du marché commun.

Selon le traité de Rome, au 1er janvier 1959, tout pays élargira de 20 % ses contingents d'importation et tout contingent devra être au moins égal à 3 % de la production nationale.

Au cours de la discussion qui fit suite à la proposition britannique, M. Eccles déclara que le Gouvernement britannique ne pouvait accepter qu'un pays (la France), dont le taux de libération des échanges n'atteint pas 75 %, consente un élargissement spécial des contingents dans le cadre des Six. Pareille mesure a un caractère discriminatoire et dans ces conditions, le Gouvernement britannique se réserve le droit de réexaminer la politique commerciale qu'il mène envers la France.

M. Eccles demanda également aux Six de surseoir à la mise en vigueur des dispositions d'application du marché commun. Cette proposition fut rejetée et la séance se termina après qu'il eut été décidé de charger les délégués permanents auprès du Conseil de l'O.E.C.E. d'étudier la proposition anglaise en vue d'étendre l'application de la clause des 3 % aux pays de l'O.E.C.E.

Le problème fera l'objet de nouvelles discussions le 15 janvier, date de la prochaine réunion de l'O.E.C.E.

Les commentaires de la presse

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

La rupture des négociations au Comité Maudling a suscité des inquiétudes, surtout dans les milieux économiques. La Chambre de commerce et d'industrie (Deutscher Industrie- und Handelstag) fait état de l'extrême préoccupation de l'économie allemande et insiste sur la nécessité de reprendre à bref délai les négociations. La presse allemande rappelle les objections de principe des milieux économiques au sujet du traité de la C.E.E. Si ces milieux l'ont accepté, c'est uniquement parce qu'ils étaient certains que l'étape suivante serait l'institution de la zone de libre-échange. Mais à présent, il est à craindre que l'O.E.C.E. et l'U.E.P. ne se désagrègent et que le volume des exportations ne subisse de ce fait une réduction considérable, que le marché commun sera impuissant à compenser. En outre, il faut comprendre qu'en raison de la lutte entre l'Est et l'Ouest, l'Europe ne peut pas s'offrir le luxe d'une scission économique. "Il est vraiment hallucinant de penser qu'à une époque où elle est terriblement menacée par l'Est, l'Europe offre le tableau d'un continent se disputant pour des questions économiques", écrit la "Frankfurter Allgemeine Zeitung" du 3 décembre.

La "Deutsche Zeitung" du 19 novembre estime que pour surmonter la crise, trois conditions doivent être remplies .

1. La Grande-Bretagne doit être prête à ne plus se considérer comme lésée par le marché commun qui n'est pas contraire aux dispositions régissant l'O.E.C.E., ni au G.A.T.T. ;

2. La Grande-Bretagne doit reconnaître qu'une suppression progressive des droits de douane par la C.E.E. en vue d'aboutir au libre-échange mondial rendra finalement inutile le marché commun ;

3. La France et ses partenaires doivent s'entendre sur une ligne de conduite commune, Paris et Bruxelles devant abandonner leur "fâcheuse politique dilatoire".

Au sujet de la rencontre de Bad-Kreuznach, beaucoup de journaux soulignent le fait qu'au cours des entretiens, M. Adenauer s'est trop laissé guider par des considérations d'ordre politique. Les milieux économiques, écrit "Die Welt" à la date du 5 décembre, ne peuvent témoigner que peu de sympathie pour la politique du chancelier fédéral "qui fait preuve de tant d'égards pour la France". Au cours des négociations sur la zone de libre-échange, le Gouvernement fédéral aurait dû tenir compte de la volonté du Bundestag, qui s'est prononcé nettement, à plusieurs reprises, en faveur de la zone de libre-échange.

De l'avis du "Handelsblatt" du 5 décembre, il est manifeste que l'entente préalable entre Adenauer et de Gaulle a facilité les travaux du Conseil de la Communauté économique réuni à Bruxelles le 3 décembre. La décision de la C.E.E. qui, à Bruxelles, s'est déclarée prête à étendre aux autres pays membres de l'O.E.C.E. les dispositions concernant la suppression des contingents sera, espère-t-on, interprétée par ces pays "comme elle doit l'être, c'est-à-dire comme l'extrême limite des concessions que la C.E.E. peut faire en l'occurrence".

La proposition des pays du Benelux, estime le "Volkswirt" du 6 décembre, "a beaucoup de chances de servir de base pour une solution transitoire", bien qu'elle ne supprime pas complètement la discrimination à l'égard des autres pays de l'O.E.C.E.

Au sujet du voyage à Londres de M. Erhard, ministre de l'économie du gouvernement fédéral, la "Deutsche Zeitung" du 6 décembre constate qu'il y a lieu de remarquer que la mission de reprendre les entretiens avec l'O.E.C.E. n'a pas été confiée à M. Hallstein, mais "à un des rares hommes politiques de Bonn qui n'avaient pas encore des prévenances excessives pour la France". Le journal se félicite "que l'on ait passé rapidement des entretiens C.E.E. aux entretiens O.E.C.E.", car en raison de son caractère même, la C.E.E. ne constitue pas un point de départ pour une zone de libre-échange.

La presse allemande estime que les résultats de la réunion du Conseil de l'O.E.C.E. à Paris, le 15 décembre, sont très peu satisfaisants. De l'avis de la "Deutsche Zeitung" du 20 décembre, la situation aurait été plus claire si l'on avait nettement discuté la question de la discrimination qui surgit fatalement à la suite de toute union en face du reste du monde. Si la Grande-Bretagne approuve l'union de l'Europe, elle devra à la prochaine réunion, le 15 janvier, accepter au moins un minimum de discrimination. Il incombera aux Six, et surtout à la France, de fixer un minimum aussi faible et aussi peu protectionniste que possible. Et si la République fédérale pouvait à cette date proposer un compromis, celui-ci aurait "certainement des chances d'être accepté du moment que la République fédérale a sagement su éviter de prendre parti. A défaut d'une proposition de compromis toute prête, un entretien entre MM. Adenauer, de Gaulle et Macmillan aurait également peu de chances d'aplanir le conflit".

- 9 -

B E L G I Q U E

"Deux Europe de Six ?" - Un jour peut-être on en rira, mais aujourd'hui, la menace qui pèse sur l'Europe a le goût amer d'une farce. C'est sous ce titre que "l'Echo de la Bourse" du 17 novembre 1958 fait état de l'inquiétude provoquée en Belgique par la rupture des négociations sur la zone de libre-échange. Le journal reproche à la France et au patronat français un protectionnisme excessif et exprime la crainte que l'Angleterre ne prenne l'initiative de créer, elle aussi, une petite Europe, une autre Europe à six.

D'après "Le Soir" du 18 novembre 1958, les milieux bien informés de la Commission de la C.E.E. pensent que M. Maudling a un peu trop dramatisé les choses : ces milieux estiment en effet que si l'on ramène les choses à de justes proportions, l'échéance du 1er janvier laisse encore dix-huit mois pour négocier sérieusement une zone de libre-échange.

"La Libre Belgique" du 18 novembre reproche à M. Soustelle d'avoir agi unilatéralement à l'égard de ses partenaires du marché commun et à la France d'avoir fait preuve de mauvaise volonté au cours des négociations.

Le journal ne critique pas moins âprement la Grande-Bretagne : pourquoi celle-ci se montre-t-elle si scandalisée de l'existence d'une zone préférentielle comme l'est le marché commun alors qu'elle-même vit depuis longtemps dans une autre zone préférentielle, à savoir le Commonwealth britannique ? Pourquoi une de ces zones préférentielles serait-elle bonne et l'autre pas ?

Il est vrai que le marché commun s'ouvrira le 1er janvier, mais il est également vrai, et les Anglais le savent, que les dispositions qui entreront en vigueur à cette date n'auront qu'une très faible portée. En s'acharnant à crier au scandale, les Anglais pourraient donner l'impression qu'ils

veulent torpiller le marché commun plutôt que de s'y associer.

Le journal "Le Soir", rendant compte d'une entrevue avec M. Wigny, ministre des affaires étrangères, et avec M. Jacques Van Offelen, ministre du commerce extérieur, souligne combien les milieux responsables belges sont désireux de voir se réaliser une entente avec les pays de l'O.E.C.E. et combien ils souhaitent que la zone de libre-échange soit créée le plus tôt possible, afin que le marché commun ne devienne pas une zone protégée fermée.

Les journaux belges ont commenté favorablement le "Plan Benelux", transmis le 19 novembre 1958 aux gouvernements français, allemand et italien, et ils ont souligné que ce plan représente un compromis provisoire mais équitable, acceptable pour le moment et en vue d'une reprise concrète des négociations.

Ils ont cependant fait remarquer que les trois pays qui ont présenté le "Plan Benelux" sans avoir eu le temps de se mettre en rapport avec leurs partenaires du marché commun, ont formulé leurs propositions sous réserve de l'approbation des autres pays du marché commun.

Une double profession de foi : solidarité et libre-échange, c'est ainsi que "Le Soir" du 5 décembre 1958 intitule un article consacré aux décisions des "Six" à Bruxelles.

Mais toute la presse belge a accueilli avec un sentiment de soulagement et d'approbation unanime les propositions formulées par les "Six", constatant que c'était le geste de détente nécessaire que tous appelaient de leurs vœux.

Les journaux sont unanimes à voir dans cette offre des "Six" la preuve de leur cohésion et l'affirmation du principe que le marché commun entend ne pas être fermé mais être ouvert, non seulement à l'Europe, mais encore aux pays d'autres continents.

Tous ont contribué à ce résultat, de la délégation belge qui en avait pris l'initiative, à la France qui a fait des concessions, à M. Erhard qui, bien qu'il ne soit pas un chaleureux défenseur de la petite Europe, a joué pendant les discussions un rôle important et a été chargé de négocier à Londres sur la base des propositions des "Six".

Cet optimisme est partagé par M. Van Offelen, ministre du commerce extérieur, qui, dans une interview accordée au journal "Le Soir" le 6 décembre 1958, a déclaré que les dispositions prises à l'égard de l'O.E.C.E. et en partie aussi à l'égard du G.A.T.T. devront créer une atmosphère de confiance sur le marché commun.

Après la funeste séance que le Conseil de l'O.E.C.E. a tenue le 15 décembre 1958, la "Libre Belgique" en vient à se demander si les Anglais veulent torpiller le marché commun. On ne comprend pas, en effet, que la Grande-Bretagne menace de tout faire échouer à cause d'une seule et unique difficulté, celle des trois pour cent des contingents.

C'est le manque de proportion entre la difficulté existante et la réaction britannique qui est inquiétant. Quelque plein de confiance que l'on puisse être, on ne peut pas s'empêcher de songer à une savante manoeuvre des dirigeants britanniques décidés à torpiller le marché commun.

Le journal se demande ensuite si en déclarant à la fin de la séance du Conseil de l'O.E.C.E. : "Nous sommes satisfaits à cent pour cent : nous avons obtenu ce que nous voulions", Sir David Eccles a voulu dire qu'il était satisfait parce qu'il avait réussi à susciter une querelle sérieuse entre les Européens.

BELGIQUE (presse flamande)

La presse flamande se contente surtout de suivre le cours des négociations relatives à la création de la zone de libre-échange, sans s'attarder à de longs commentaires. Elle s'arrête aux contacts entre pays du Benelux. M. Van Offelen, ministre du commerce extérieur, a déclaré que la Belgique ne devait rien négliger pour que les autres pays d'Europe occidentale ait leur part des bienfaits du marché commun ("De Nieuwe Gids" et "Het Laatste Nieuw", 19 novembre 1958).

"De Nieuwe Gids", du 13 et du 14 décembre 1958, attribue en majeure partie l'échec des négociations à "la politique d'obstruction que le Gouvernement français mène selon des méthodes peu orthodoxes" ; l'attitude de l'industrie française est paradoxale : on accepte la concurrence allemande à l'échelle des Six, mais on refuse d'entrer en concurrence, dans la zone de libre-échange, contre l'industrie britannique, beaucoup moins dangereuse. C'est une attitude qui risque fort de troubler les bonnes relations sur le marché commun. Il y a longtemps que les experts ont étudié et analysé dans leur rapport la question de l'instauration d'un tarif extérieur commun, qui devait être l'aboutissement des négociations de Paris. Il est probable que dès le mois de mai ou de juin 1959, les cinq partenaires de la France passeront par une crise de leur balance des paiements. Aussi les autorités belges n'ont-elles pas entendu sans quelque appréhension les déclarations du Gouvernement français au sujet de la manière dont il assumera ses obligations. Après avoir pris leur louable initiative, les gouvernements des pays du Benelux feront bien d'essayer encore d'amener leur partenaire français à adopter une attitude plus raisonnable.

F R A N C E

A la suite de la réunion du Conseil interministériel du 19 novembre 1958, un communiqué a été publié qui précise notamment que la mise en vigueur du marché commun et les progrès économiques de l'Europe ne doivent pas être contraires aux intérêts des autres membres de l'O.E.C.E. Pour cette raison, la France est déterminée à rechercher les moyens de tenir compte des problèmes qui se posent à ces pays en collaboration avec ses partenaires du marché commun.

Ainsi, tout en ayant le désir de rechercher sans tarder une solution aux rapports économiques entre la petite Europe et l'O.E.C.E., le gouvernement considère qu'il n'y a pas de raison pour agir avec précipitation, estiment les milieux français autorisés.

La déclaration, sans équivoque, de M. Soustelle aura eu le mérite de poser clairement le problème et d'éviter ainsi le "pourrissement" des négociations. La rupture britannique, écrit "Le Monde" du 18 novembre 1958, marque la fin d'une étape. Il s'agit maintenant de repartir sur de nouvelles bases.

La revue "Economie contemporaine" du 25 novembre 1958 voit dans l'attitude britannique d'une part, la continuité de la politique anglaise tendant à s'opposer à la constitution, sur le continent, d'un bloc économique et politique et, d'autre part, l'espoir de refaire de Londres le centre mondial des affaires. De son côté, "Le Figaro" du 17 novembre se demande si la Grande-Bretagne n'a pas monté en épingle pour les rendre inacceptables et symboliques, les différences de traitement qui pourraient être la conséquence, pour les non-membres du marché commun, de l'union douanière des Six.

Bien que les négociations soient interrompues, écrit "L'économie" du 20 novembre 1958, la position fondamentale du gouvernement français n'a pas changé : réaliser une vaste entente commerciale européenne, mais en écartant les solutions incomplètes ou dangereuses dans l'état actuel de l'économie française.

Enfin, l'opinion générale qui prévaut en France est que les milieux d'Outre-Manche, étant partis de l'idée que tous les efforts des "Six étaient d'avance voués à l'échec, viennent d'être contraints de se rendre compte qu'ils se trouvent maintenant en Europe en face d'un groupement nouveau dont l'apparition a bien davantage répondu à des considérations politiques qu'à des motifs économiques. Contrairement aux espoirs britanniques, au cours des négociations, le "front des Six" a tenu. Les pays du marché commun sortent de l'épreuve plus unis qu'avant, écrit "Le Monde" du 18 novembre 1958.

Dans l'ensemble, l'opinion ne croit pas à la possibilité d'une guerre commerciale entre les pays de l'O.E.C.E. Une telle attitude nuirait à tout le monde. De plus, les Anglais n'ont pas intérêt à se retirer de l'U.E.P. ni de l'O.E.C.E., leur position au sein de la première organisation n'étant pas favorable.

Il convient maintenant de rechercher des solutions, car personne ne nie la nécessité de dispositions évitant à tous les pays tiers certains inconvénients pouvant résulter de la mise en application du traité de marché commun.

Pour M. Raymond Aron, dans "Le Figaro" du 18 novembre et du 5 décembre, si l'on refuse toute différence entre les partenaires du marché commun et les tiers, on refuse pratiquement le marché commun.

Les Six ne peuvent pas accorder les mêmes avantages à ceux qui restent en dehors de la nouvelle unité qu'aux participants à part entière. Il existe une opposition fondamentale, "entre ceux qui, pensant en termes de commerce multilatéral libre, doivent déplorer le marché commun et ceux qui, pensant en termes d'unité supranationale à créer, voient dans la distinction des partenaires et des tiers le principe même de l'entreprise".

Cependant, les dirigeants de l'industrie en France seraient victimes d'une singulière illusion s'ils imaginaient que le marché commun se suffit à lui-même, les autres Européens devant accepter sans compensation les avantages que les Six s'accordent les uns aux autres. "Un compromis raisonnable sortira des négociations si celles-ci sont menées avec la résolution d'aboutir".

Dans cet esprit, la rencontre de Gaulle - Adenauer a été favorablement accueillie par la presse française. On y a vu le désir du Gouvernement français de "dépassionner" l'affaire et de permettre à chacun de reprendre, avec sang froid, l'examen des rapports à long terme du marché commun avec les pays extérieurs.

Commentant les résultats de la réunion des six ministres des affaires étrangères, "Le Monde" du 5 décembre 1958, constate que si les discussions ont été parfois assez vives, l'impressionnant duo franco-allemand a néanmoins permis de tourner toutes les difficultés.

Les mesures adoptées par les Six, au cours de cette réunion prouvent -et ce principe vaudra sans doute pour la négociation générale sur une future association économique européenne- qu'ils ne se sentent aucune obligation d'étendre purement et simplement à dix-sept les avantages qu'ils s'accordent entre eux.

Si les Six doivent éviter toute discrimination importante et ouvrir largement leur communauté, ils ont également le devoir de conserver aux traités de Rome leur originalité : sa fonction de moteur de l'intégration européenne.

A la suite de la réunion des ministres de l'O.E.C.E., tous les journaux français ont souligné le courage de M. Couve de Murville, Ministre des affaires étrangères, qui a tenu tête aux violentes et injustes attaques britanniques. "Seul contre seize", ainsi résume-t-on les débats de l'O.E.C.E. La presse met l'accent également sur les intérêts qui, pour les Britanniques, ont le pas sur les alliés. Une fois de plus la preuve est faite que les Anglais feront tout pour empêcher qu'un bloc économique et politique se forme sur le continent. Ils doivent pouvoir y prendre part de quelque manière que se soit. C'est, pour eux, un impératif vital.

I T A L I E

"Corriere della Sera", 18 novembre 1958

"Il fallait s'attendre à ce que le ministre Maudling saisisse le premier prétexte venu pour interrompre une série de réunions destinées à n'aboutir à rien. Ce prétexte lui a été fourni par les déclarations du ministre français Soustelle qui, au fond, n'a rien dit d'autre que ce qu'avait dit à Londres le ministre Couve de Murville quelques jours auparavant".

Si les Six, vu l'actif par lequel se solde leur bilan commercial avec les pays de l'O.E.C.E., ont tout intérêt à ce que l'on arrive à une solution du problème sans vider cependant le marché commun européen de sa signification économique et politique, la Grande-Bretagne y a le même intérêt. Celle-ci, qui voit augmenter le volume de ses exportations à destination de l'Europe, "est de moins en moins une nation impériale et devient de plus en plus une nation européenne".

"Il est permis d'espérer, écrit le Corriere della Sera, que la Grande-Bretagne abandonnera son attitude menaçante et proposera de nouvelles conditions mieux en harmonie avec les objectifs de la Communauté, auxquels celle-ci ne peut certainement pas renoncer".

La presse italienne constate que la majorité des pays du marché commun désirent le maintien de l'O.E.C.E. mais veulent conserver l'association économique qu'ils ont créée et qui un jour pourra devenir une association politique.

I - lee/h

D'après le journal "24 Ore" du 23 novembre 1958, si les pays de la petite Europe avaient accepté le projet britannique dans sa version primitive, cela aurait signifié qu'ils étaient prêts à liquider, avant même qu'elle eût démarré, cette Communauté pour la réalisation de laquelle ils avaient lutté si longtemps et si courageusement.

"Il ne faut pas oublier, en effet, conclut le journal, que le marché commun ne répond ni quant à ses prémisses ni quant à ses fins, aux nécessités empiriques et passagères d'une union douanière, mais qu'il répond à une nécessité plus haute et plus féconde, à savoir celle de l'intégration économique considérée comme la condition préalable de l'intégration politique".

Au neuvième congrès d'économie et de politique industrielle, organisé à San Remo par la Confédération générale des industries italiennes, les chefs d'entreprise ont tous exprimé leur foi en la Communauté et manifesté leur crainte que la C.E.E. ne soit vidée de son contenu politique. Mais sans méconnaître l'importance de maintenir ce contenu politique, les rapports et la plupart des discours ont mis l'accent sur la nécessité inéluctable d'ouvrir aux "Onze" le marché de la C.E.E. M. Carli, ancien ministre italien du commerce, tout en reconnaissant que la zone de libre-échange ne constitue pas la forme la plus appropriée d'association des "Six" et des "Onze" a soutenu que "la nécessité d'en venir à la constitution d'une association économique européenne s'impose aujourd'hui plus que par le passé et qu'on ne peut pas l'éluder en invoquant l'argument qu'il convient de réaliser d'abord le marché commun et que les autres pays européens s'y associeront ensuite ; le marché européen serait voué à l'insuccès s'il était créé dans une Europe hostile". Mais l'orateur a tenu à souligner l'opinion presque unanime du

congrès en disant : "Sous la forme prévue par l'article 24 de l'Accord général, une zone de libre-échange n'est pas réalisable en Europe dans les circonstances actuelles". (Mondo Economico, 22 novembre 1958)

La position adoptée par le Gouvernement italien à la suite de la visite de M. Hallstein à M. Fanfani, le 21 novembre 1958, peut être résumée comme suit :

- a) réaffirmation de la volonté de l'Italie de voir se constituer une association économique européenne entre les six pays du marché commun et les autres onze pays de l'O.E.C.E. ;
- b) recherche d'une solution provisoire destinée à éliminer les conflits que l'on craint de voir surgir dans les relations entre les pays membres du marché commun européen et les autres pays membres de l'O.E.C.E. ;
- c) appui donné à M. Hallstein chargé de la mission de préparer et de présenter la solution provisoire susmentionnée (Esteri, n° 22, 30 novembre 1958).

Les journaux italiens ont fortement souligné l'importance de la rencontre du chancelier Adenauer et du général de Gaulle ainsi que l'intérêt des propositions présentées par M. Wigny au nom des pays du Benelux : tous expriment l'espoir que toutes ces initiatives permettront de trouver une solution provisoire pour le 1er janvier.

L'Italie (Corriere di Trieste, 28 novembre 1958) a tout intérêt à ce qu'on arrive à un compromis : pour s'en rendre compte, il suffit de songer au volume de ses exportations à destination du marché des "Onze".

Le "Giornale d'Italia" du 5 décembre 1958 considère les propositions relatives à un régime provisoire présentées par les "Six" aux "Onze" à la suite de la réunion que le Conseil de la C.E.E. a tenue le 3 décembre 1958, comme "un acte de bonne volonté de l'Europe envers le monde" et "une ferme profession de foi européenne".

Comme le laissaient prévoir les premières réactions défavorables officieuses des "Onze" en face des propositions formulées par les "Six", le 3 décembre 1958, (24 Ore, 5 décembre 1958), le Conseil de l'O.E.C.E. a tenu le 15 décembre 1958 une séance très houleuse et on est allé presque jusqu'à la rupture des négociations.

Commentant les réactions britanniques à la séance du Conseil de l'O.E.C.E., le "Corriere della Sera" du 17 décembre 1958 constate que "l'amertume est l'état d'âme dominant en Grande-Bretagne". Bien que beaucoup de menaces soient formulées et que maintes paroles dures soient prononcées, la situation présente aussi un côté positif. "Au fond, les Anglais sont fâchés contre la petite Europe parce qu'ils redoutent l'isolement. Il est donc probable que le Gouvernement britannique redoublera d'efforts pour arriver à un accord avec le continent en faisant peut-être d'importantes concessions".

P A Y S - B A S

Gouvernement

Le 18 novembre 1958, M. Zijlstra, ministre des Affaires économiques, a fait part à la seconde Chambre des Etats généraux des préoccupations du Gouvernement néerlandais en ce qui concerne l'évolution récente des négociations relatives à la création de la zone de libre-échange. Le Gouvernement se préoccupe également de ce que sera l'évolution de la C.E.E., attendu qu'il se produira certainement des tensions dans la C.E.E. en cas d'échec définitif de la zone de libre-échange. Quoi qu'il arrive, les Pays-Bas exécuteront les obligations qui découlent pour eux de l'existence de la C.E.E.

Au sujet des objections formulées par la France, le ministre estime que si ce pays ouvrait ses frontières et parvenait à réaliser un équilibre monétaire, l'industrie française serait capable, sans aucun doute, d'affronter la concurrence, tant dans la C.E.E. que dans l'O.E.C.E. L'économie néerlandaise a tout intérêt à avoir le libre accès aux marchés, même dans les autres pays de l'O.E.C.E. ; aussi le ministre estime-t-il inadmissible de créer une zone de libre-échange dont l'autonomie en matière de tarif extérieur serait complète et dont la réglementation concernant les certificats d'origine et les distorsions serait inexistante ou insuffisante. L'objectif premier des Pays-Bas consiste et consistera toujours à établir un commerce aussi libre que possible sur un territoire aussi vaste que possible. Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a répété, le 10 décembre 1958, quel était le point de vue du Gouvernement néerlandais. Les Pays-Bas sont partisans, sans condition, de l'unité des six pays de la Communauté. Ils n'ont pas à faire de choix, ni en

faveur du point de vue de la France, ni en faveur de celui de la Grande-Bretagne. Ils choisissent simplement la politique qu'ils estiment la meilleure : la politique de la Communauté ouverte.

✱

✱ ✱

Le périodique que la Fédération des employeurs néerlandais publie tous les quinze jours sous le titre "De Nederlandse Industrie" analyse, dans son numéro du 15 novembre 1958, la conception britannique et la conception française de la zone de libre-échange. A tout prendre, il donne la préférence à la conception française qui aboutirait à créer une union douanière étendue à un territoire très vaste, plus vaste que celui de la C.E.E. Il craint qu'une décision politique irrévocable, prise au sommet, néglige de tenir compte des intérêts matériels des industries et force moralement les négociateurs néerlandais à continuer à défendre les intérêts de l'industrie néerlandaise, à l'instar des négociateurs français. La conception britannique est critiquable : la Grande-Bretagne voudrait avoir les avantages d'une zone de libre-échange sans en assumer les obligations. Plusieurs quotidiens, dont le "Volkskrant" (catholique romain) du 19 novembre 1958, partagent cet avis.

L'article conclut en revendiquant des règles bien précises et la création d'institutions dont le fonctionnement soit efficace.

La fédération des employeurs protestants des Pays-Bas publie tous les quinze jours un bulletin intitulé "De Werkgever". De son côté, le mouvement ouvrier catholique néerlandais publie un bulletin intitulé "Ruimzicht". Tous

deux insistent, le premier dans son numéro du 27 novembre 1958 et le second dans son numéro du 1er décembre 1958, sur la nécessité de pousser plus loin l'harmonisation, également dans des secteurs économiques et sociaux autres que ceux de la politique tarifaire (par exemple : politique de conjoncture, politique des cartels, politique sociale). Le périodique "De Werkgever", tout comme le "Nieuwe Rotterdamse Courant" (libéral) du 14 et du 20 novembre 1958, estime cependant essentiel que l'on se mette d'accord sur les principes : la C.E.E. et la zone de libre-échange doivent-elles être considérées un peu à la manière de clubs privés, où l'on s'accorde réciproquement des privilèges en vase clos, ou doivent-elles être considérées comme des Communautés ouvertes qui prétendent tenir leur place dans le commerce mondial ? La seconde de ces hypothèses part de la conviction que la zone de libre-échange est le complément nécessaire d'une Communauté européenne ouverte. Toutefois, la zone de libre-échange ne doit pas compromettre l'existence ni le développement de la Communauté économique européenne. Aujourd'hui cependant, on voit que la France s'oppose à la création d'une mauvaise zone de libre-échange et même, plus exactement, d'une zone de libre-échange qui serait bonne. Pour elle, la C.E.E. n'est pas une étape sur la voie d'échanges mondiaux plus libres ; elle est une fin en soi et la France compte bien jouer un rôle prépondérant dans cette structure nouvelle. Le journal "Het Parool" (socialiste indépendant) exprime le même avis dans ses numéros du 19 novembre et du 9 décembre 1958, ajoutant que la C.E.E. et la zone de libre-échange supposent l'une et l'autre une discipline nationale en matière financière et en matière monétaire : c'est cette discipline que n'a pas encore la France du général de Gaulle. Il n'y a pas d'opposition réelle entre les Six et les Onze. L'opposition se trouve entre la

France et les pays fortement industrialisés d'Europe occidentale. Si l'Europe occidentale ne fait pas son unité, il est à craindre que les Six n'arrivent jamais à l'unité. Les Six doivent donc se montrer prévenants à l'égard de leurs partenaires européens, sans toutefois vider la C.E.E. de son contenu.

※

※ ※

La presse néerlandaise est très favorable à l'initiative que le Benelux a prise. Le "Nieuwe Rotterdamse Courant" du 4 décembre 1958 considère par exemple que les propositions du Benelux sont les matériaux qui permettront au Conseil de la C.E.E. de décider, le 3 décembre, de réduire certains tarifs et d'élargir certains contingents.

Le mensuel que le Mouvement européen publie sous le titre "Nieuw Europa" se montre optimiste, dans son numéro de novembre 1958, au point de déclarer qu'en cas d'échec des négociations relatives à la zone de libre-échange, la Commission de la C.E.E. pourra toujours inviter les pays tiers à adhérer à la C.E.E. en concluant avec elle des traités d'association.

GRANDE-BRETAGNE

Le refus que la France a opposé aux projets britanniques en vue d'une zone de libre-échange européenne a provoqué à Londres une déception et une inquiétude générales. Le Times, le Daily Mail, le Financial Times et d'autres journaux du 17 novembre 1958 accusent la France d'être quasiment seule responsable de l'échec des entretiens sur la zone de libre-échange qui ont eu lieu à Paris. Le Daily Mail se demande si les Français sont frappés de cécité pour ne pas se rendre compte que la création de la zone de libre-échange est une nécessité politique et pour ne pas saisir quelle est son importance pour l'avenir de l'Europe. Le Times, organe officieux, a intitulé l'avis qu'il a émis: la scission économique de l'Europe est imminente; il a déclaré que les fondements mêmes de l'O.E.C.E. seraient gravement menacés si, à partir du 1er janvier 1959, les autres pays membres de cette organisation devaient faire l'objet de discriminations résultant de la suppression progressive des droits de douane et des contingents dans la C.E.E.

Si M. Maudling, le ministre européen, a déclaré devant les représentants de la presse que l'interruption des négociations avait pour l'Europe occidentale l'effet d'un choc thérapeutique, il a cependant dû reconnaître, le 17 novembre, devant la Chambre des Communes que les conséquences pourraient en être graves, surtout si les mesures prises dans le cadre de la C.E.E. aboutissaient à la rupture d'obligations contractées sur le plan international. Le Manchester Guardian signale à ce propos qu'après le 1er janvier 1959, le gouvernement pourrait être saisi, en ce qui concerne les mesures éventuelles par lesquelles la Grande-Bretagne pourrait riposter, de nombreuses demandes de la part des milieux industriels britanniques, car vouloir imposer à la Grande-Bretagne des restrictions aux échanges, quelles qu'elles soient, est une exigence inadmissible. En revanche, d'autres journaux, tels que le New's Cronicle et le Times estiment que les ripostes ou les représailles n'offrent pas de solution convenable. Il convient plutôt d'examiner attentivement les difficultés françaises et d'appliquer ensuite énergiquement les mesures de sauvegarde nécessaires.

Le communiqué qui a été publié à l'issue des entretiens de M. de Gaulle, président du Conseil, avec le chancelier de la République fédérale d'Allemagne, à Bad Kreuznach, n'était pas non plus de nature à satisfaire l'opinion publique de la Grande-Bretagne. Le Financial Times en a tiré prétexte pour inviter en termes très clairs le Gouvernement britannique à s'opposer énergiquement à la création d'une association économique européenne dont le seul objet serait d'élargir le marché commun.

La Grande-Bretagne devrait faire cause commune avec les pays scandinaves, la Suisse et l'Autriche, tout en poursuivant les négociations avec les pays de la C.E.E., séparément pour chaque secteur de l'industrie s'il le faut. Les événements de ces dernières semaines, poursuit le journal, inciteront la Grande-Bretagne non seulement à réexaminer les décisions prises par la France en matière de droits de douane et de contingentement mais peut-être même à imprimer une nouvelle orientation à la politique qu'elle applique à l'égard du continent.

Ce n'est que la visite éclair du professeur Erhard à Londres, le 4 décembre, qui a rendu à la presse britannique un certain optimisme quant à la possibilité de sauver la zone de libre-échange. Le Daily Mail croit discerner dans les nouvelles propositions une possibilité de surmonter le point mort et le Financial Times considère cette visite comme un premier pas en vue de la reprise des négociations entre la C.E.E. et les autres pays de l'O.E.C.E. En revanche, le Daily Express, toujours hostile à tous les projets européens, a déclaré que M. Erhard était arrivé à Londres par le brouillard et qu'il l'avait quittée trois heures plus tard, laissant derrière lui une obscurité brumeuse; le résultat de sa visite est tout simplement que les négociations en sont toujours au point mort.

Le déroulement et l'issue de la session du Conseil des ministres de l'O.E.C.E. qui a eu lieu le 15 décembre à Paris ont aussi provoqué des réactions divergentes à Londres, encore que le sursis d'un mois avant la reprise des négociations ait généralement calmé les esprits. Quant au futur développement, il n'y a cependant pas trace d'optimisme car personne ne doute que la France s'efforcera de faire prévaloir ses objections à la création, dans le cadre des six pays membres de la C.E.E., d'une zone de libre-échange en Europe.

Dans son édition du 16 décembre, le Financial Times résume les données actuelles en se référant aux déclarations d'un délégué du Benelux: un échec complet a été évité de justesse. Tandis que le Daily Mail affirme que c'est M. de Gaulle qui a sauvé la situation à la dernière minute par l'intervention qu'il a faite peu après minuit à la suite d'une mise en garde énergique de la part des Etats-Unis qui menaçaient de supprimer toute aide américaine en faveur de la France si celle-ci sapait l'unité européenne. Le Daily Telegraph estime que le sursis d'un mois qui a été obtenu est un résultat qui ne joue en faveur d'aucune des deux parties. Le New's Chronicle souligne une fois de plus l'importance qu'il convient d'accorder en ce moment même à une Europe forte et unie. Le Times se préoccupe des discriminations que provoquera, à partir du 1er janvier 1959, l'application des dispositions du traité de la C.E.E. tout en exprimant l'espoir que, de son côté, la C.E.E. ne prendra pas de mesures décisives avant le 15 janvier 1959.

Le correspondant du Manchester Guardian à Paris signale qu'en France les spéculations battent leur plein quant à la dévaluation du franc français. Si une telle décision était prise, la balance des paiements et la position de la France sur le marché européen pourraient s'en trouver radicalement améliorées, de telle sorte que celle-ci pourrait bientôt affronter plus sereinement la concurrence de ses voisins.

L'éditorial du même journal souligne cependant que si la conférence des ministres des pays membres de l'O.E.C.E. rejetait les propositions britanniques lors de la réunion de janvier 1959, l'attitude de la France provoquerait un mécontentement général, un véritable drame européen.

Peut-être les milieux industriels français rêvent-ils de la possibilité de vivre paisiblement comme dans un club confortable. En effet, la France pourrait maintenir cette situation pendant quelques années mais par la suite elle serait inévitablement dominée par l'industrie lourde de la Ruhr.

Il est encore permis d'espérer que les intérêts véritables de la France inciteront son gouvernement à reconsidérer le problème. Mais si cet espoir devait rester vain, l'Europe devrait s'attendre à ce que deux camps opposés engagent une lutte sur le plan commercial dont la France deviendrait sans doute à longue échéance la victime.

LES ETATS-UNIS ET LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE

Malgré les efforts considérables déployés par les Britanniques aux Etats-Unis ces derniers mois pour faire prévaloir la thèse des Onze contre celle des Six, on n'a pas l'impression que le monde des affaires américain prenne activement fait et cause pour la zone de libre-échange. Malgré les arguments invoqués contre le marché commun : scission économique et commerciale de l'Europe - marché plus petit et plus protectionniste que celui de la zone de libre-échange - avantages, pour les capitaux américains, de l'inclusion de la Grande-Bretagne dans une formule d'intégration européenne - les milieux d'affaires des Etats-Unis deviennent sceptiques.

D'une part, le Gouvernement américain s'est de tous temps, déclaré en faveur du marché commun pour des raisons politiques, considérant la zone de libre-échange comme souhaitable, mais à une étape ultérieure. D'autre part, le marché commun a sur la zone de libre-échange l'avantage d'avoir défini ses objectifs, ses étapes et son domaine.

L'homme d'affaires américain connaît ainsi la limite extrême de ses difficultés, celles-ci pouvant toujours s'atténuer moyennant négociation avec les Six. En plus, les possibilités de progrès de productivité donnent tous apaisements à l'exportateur américain qui a, s'il craint d'être éliminé par une discrimination, la ressource de se transformer en investisseur et de franchir le mur du tarif commun en formation.

En l'absence de solution au problème de la zone de libre-échange, les investisseurs américains hésitent. En outre, ils ne peuvent pas attendre indéfiniment car, en Europe, les fusions et réorganisations se multiplient. Ainsi, toute prolongation de l'incertitude au sujet de la zone de libre-échange va se retourner contre les tenants de celle-ci, car les hommes d'affaires américains ne peuvent plus reculer leurs décisions en matière d'investissements dans l'Europe des Six.

(I.N.S.E.E., notes rapides sur la situation économique,
1 - 7 décembre 1958)

LES PAYS D'OUTRE-MER ET LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE

Selon la revue "Marchés tropicaux et méditerranéens" du 15 novembre 1958, le fait d'exclure les Pays d'outre-mer d'une éventuelle zone de libre-échange ne résoud pas tous les problèmes, "car de manière indirecte les produits d'outre-mer peuvent être impliqués dans une telle conception. Si la concurrence est écartée sur les matières premières classiques, elle se reporte sur les produits finis et il est à craindre que le besoin de se procurer les produits de base permettant la concurrence sur les produits finis, oblige les industriels à discuter et remettre en cause, en partie, les avantages qui avaient été accordés dans le cadre du marché commun".

De son côté, "Tropiques" d'octobre 1958, se demande comment la France pourrait à la fois adhérer au marché commun avec ses territoires d'outre-mer et à la zone de libre-échange sans eux.
